

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 9 JUIN 2006**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 9 juin 2006

Aujourd'hui, à seize heures vingt minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants:

n^o 6 Loi modifiant la Loi sur le Barreau

n^o 26 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

n^o 197 Loi facilitant les dons d'organes

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.